

**Une couverture
de laine
c'est bien...**



**Une couverture
sociale
c'est mieux !**

Une campagne d'action des Equipes Populaires

L'autonomie de chacun passe par la solidarité entre tous !

Qui se souvient encore de l'époque où il fallait compter sur l'aide familiale ou la charité publique pour manger et se loger, si l'on perdait son travail, si l'on tombait de l'échelle, si l'on atteignait un grand âge ?

La Sécu a changé ça. Une idée géniale, basée sur la solidarité entre membres d'une société : chacun contribue selon ses moyens à un système d'assurance qui ouvre le droit à des revenus de remplacement si l'on perd son emploi, si l'on tombe malade ou encore quand vient l'heure de la retraite. Cette contribution (cotisation) donne aussi droit à des congés payés, au remboursement des soins de santé, à des allocations familiales...

Bref, on a un jour échangé la couverture de laine contre une couverture sociale. On a préféré la justice par tous et pour tous plutôt que la charité de quelques-uns pour certains.

La couverture de laine,

*C'est le coup de pouce de papa, le coup de main d'un copain, le mixer prêté par la voisine, le revenu d'intégration sociale versé par l'aide sociale... **C'est bien...***

La couverture sociale,

*C'est l'ensemble des droits que nous nous garantissons en cotisant à la Sécurité sociale... **C'est mieux !***



Ça ne plaisait pas à tout le monde ! “On” a commencé à dire que “les gens” profitent du système. Qu’il y a trop de dépenses. Que l’Etat est trop généreux. Derrière ces discours, il y a surtout la volonté de consacrer moins d’argent à la solidarité pour le placer ailleurs. Dans la finance de préférence (les fameux “marchés”). Résultat : on favorise l’épargne pension privée (que tout le monde ne peut pas se payer) ; on réduit le montant des allocations de chômage dans le temps (elles l’étaient pourtant déjà) ; on retarde l’allocation d’attente des jeunes (alors qu’on manque d’emplois pour eux) ; on tente d’activer les personnes en maladie-invalidité (eh oui !)… Et l’on conditionne toujours davantage l’accès aux droits.

Pourtant, ces revenus de remplacement sont déjà insuffisants aujourd’hui pour vivre dignement. Il y a des lustres que les “minima sociaux” auraient dû être revus à la hausse. Et la précarité des emplois (temps partiels, contrats temporaires…) contribue aussi au glissement de la logique d’assurance sociale vers celle de l’aide sociale. Car pour combler un salaire trop faible, on n’a souvent pas d’autre choix que de demander une aide au CPAS. Alors, retour à la charité, à la débrouille, au bon vouloir des proches pour s’en sortir ? Nous ne voulons pas de ce retour en arrière pour “rassurer les marchés”. Nous voulons poursuivre sur la voie du progrès social et de la justice. Qui passent par la solidarité.

La sécurité sociale, ça marche ! Préservons-la !

Jean-François, Tanguy malgré lui à 27 ans

«A la fin de mes études, j'avais des rêves, des projets. Un boulot. Louer un appart avec ma copine en ville. Et pourquoi pas un petit voyage quand on aurait les moyens ? Avec mon diplôme d'assistant social, ça me paraissait jouable. Et ça a bien commencé : j'ai fait plusieurs intérim, dont trois mois dans une SAJ. Mais ils n'avaient pas les subsides pour me garder. Je me suis réinscrit à l'agence d'intérim. Résultat ? Deux semaines comme... secrétaire ! Puis, rien. Je n'avais jamais le profil. Du coup, j'ai décidé d'entamer une formation dans un autre domaine, dans le cadre d'un Plan Formation Insertion : PFI comme ils disent.

En fait, ça veut dire que je travaille mais que mon patron ne paye d'abord que 60% de mon salaire. Et au bout de quelques mois de travail je

toucherai 80% de mon salaire. Tout ça sans certitude d'avoir un CDI au bout ! Car mon employeur préférera peut-être engager un autre stagiaire... Pour le reste, j'aurai un complément de chômage... plus tard ! Et encore, après 10.000 démarches ! Le plus dingue, c'est que si je perds ce job, les six premiers mois du contrat PFI seront pas comptés dans mon stage d'attente pour toucher le chômage ! Un stage d'un an maintenant. Et pourtant, avec ce plan, je suis resté demandeur d'emploi.

Avec tout ça, l'appart, on a oublié ! Seule solution ? Le retour chez papa-maman : Tanguy forcé, c'était pas vraiment mon projet. Mais comme d'hab, ma mère a été adorable : elle nous a offert le meilleur lit de la maison et une couette. Ça nous fera toujours au moins une couverture... C'est ça l'autonomie ?”



Emploi des jeunes : Quand insertion rime avec exclusion

QU'EST-CE QUE LE PLAN FORMATION INSERTION (PFI) ?

Le PFI est un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi. Le PFI Jeunes, en particulier, s'adresse aux jeunes demandeurs d'emploi à temps plein, de moins de 25 ans et dont le diplôme ne dépasse pas le 3^e degré de l'enseignement secondaire. L'entreprise doit lui offrir une formation professionnelle de 4 à 26 semaines, suivie d'un contrat de travail. Durant cette formation, le jeune reste demandeur d'emploi. L'employeur ne paie que la différence entre le salaire net (progressif) et l'allocation de chômage.

Il y a pénurie d'emplois. Le Forem et Actiris l'admettent dans leurs rapports. En moyenne, ces dernières années, le taux de jeunes chômeurs tourne autour de 30% en Wallonie, et de 32% à Bruxelles. La formation est l'une des données du problème, mais pas la seule. Par exemple, en Wallonie, les femmes ont un meilleur niveau de formation mais sont moins nombreuses à trouver du travail et celui-ci est plus souvent à temps partiel. Contrats temporaires et temps partiel sont de toutes façons le lot d'un jeune actif sur quatre.

Les pouvoirs publics ont développé différents systèmes d'aides "1^{er} emploi" (Activa, Win-Win...) qui reposent le plus souvent sur la base de réductions de cotisations patronales

à l'engagement. Il existe aussi une mesure censée allier formation en entreprise et insertion professionnelle : elle s'appelle "Plan Formation Insertion" (PFI) en Région wallonne et "Formation professionnelle individuelle" (FPI) en Région bruxelloise. Cette mesure vise à permettre l'insertion d'un demandeur d'emploi auprès d'un employeur, en particulier (mais pas seulement) les jeunes de moins de 25 ans.

Est-ce efficace ? Pas tellement. L'évaluation montre que les entreprises engagent plutôt des jeunes qualifiés et que la période de formation est rarement consacrée à cela. Les démarches administratives pour préserver le droit à l'allocation de chômage sont lourdes et compliquées. Alors on adapte ? Non. Le système PFI a été reconduit et la période de formation allongée, sans autre forme de procès.

Par contre, une mesure fédérale prévoit de retarder l'obtention de l'allocation d'attente. En effet le stage d'attente, rebaptisé "stage d'insertion" (!) passe de 9 mois à un an pour tous les jeunes demandeurs d'emploi. L'allocation "d'insertion" ne sera plus accordée que sur base de trois évaluations positives de la recherche d'emploi. Et quel que soit le résultat de celles-ci, l'allocation sera supprimée au bout de trois ans.



A QUI PROFITE LE PFI ?

De l'aveu même du secteur, le PFI (ou FPI) n'est pas forcément avantageux pour le stagiaire, qui reste demandeur d'emploi. Par contre, c'est très intéressant pour l'entreprise.

Un exemple : Jean-François, demandeur d'emploi, perçoit une allocation de chômage de 900 € par mois. L'entreprise "Stock & Go" lui propose un contrat PFI de 26 semaines (6 mois). A terme, le salaire brut sera de 2.000 €.

Dans un contrat normal, ce poste coûterait chaque mois 3.200 € à l'employeur. Mais dans un contrat PFI (ou FPI) il pourra faire, en six mois, une économie de 15.234 € !

Comment cela ?

D'abord parce que l'employeur ne paie pas l'entièreté du salaire. Il verse une "prime d'encouragement", qui correspond au salaire moins l'allocation de chômage (versée par l'ONEM) moins la cotisation patronale (dont il est exempté). Ce qui donne :

$$2.000 \text{ €} - 13,7\% - 900 \text{ €} = 826 \text{ €}$$

De plus l'employeur ne paie que 60% de cette prime les 2 premiers mois (soit 496 €) et 80% les deux mois suivants (soit 661 €).

Frédéric, 53 ans, la simplicité involontaire à 7 euros par jour



"J'étais commercial. Un boulot qui en jette ! Pas mal payé en plus. Seulement voilà... Il y a sept ans, la boîte a restructuré. A 46 ans, je n'étais déjà plus l'avenir de l'entreprise... et je coûtai beaucoup plus que les jeunes loups qu'ils avaient engagés l'année précédente. Du coup, je me suis retrouvé dans les 110 emplois sacrifiés à la rentabilité de la société. C'était il y a sept ans. Au début, j'ai cherché du travail. Comme un fou ! J'avais quand même 22 ans d'expérience, ça compte ! Mais en fait, j'étais surtout trop vieux... et trop cher. Et même les formations n'y ont rien fait ! Du coup, maintenant, je l'avoue : j'ai du mal à me motiver. Il faut dire qu'à 53 ans, je ne me fais plus d'illusions.

Le plus dur, c'est l'image que je renvoie à mon fils, un ado de 16 ans. Parfois, je me dis qu'il



doit vraiment avoir honte de moi. Surtout qu'il m'arrive d'avoir du mal à assurer ses besoins. Et avec la dégressivité des allocations qui arrive, ce sera encore pire ! De 1.180 € environ par mois, je vais passer à 1.070€ en novembre. 110€ de moins ! Quand je vois que déjà aujourd'hui, quand j'ai payé toutes les factures, je n'ai plus que 340 € de marge pour finir mon mois, je me demande bien comment je ferai avec 230 €. J'ai fait le calcul : ça fait un peu plus de 7 € par jour pour manger, me déplacer, me laver, faire le ménage, remplacer les chaussettes usées.

L'austérité juste, qu'ils disaient... Pour moi, cet effort "d'austérité juste" vaut 110 € sur 340, soit 35% de ma part d'autonomie. Je finirai par devoir partager la couverture avec mon chien !"



Chômage : Les chômeurs paient les pots cassés !

LE SAVIEZ-VOUS ?

A partir de novembre 2012, le calcul de l'indemnité de chômage change... et se complique !

Au bout d'un certain nombre de phases, dont la période peut varier selon les années de travail, une personne sans emploi n'aura plus qu'un montant de :

- 1.090,70 € si elle est chef de ménage ;
- 916,24 € si elle est isolée ;
- 483,86 € si elle est cohabitante.

Comment boucler les fins de mois avec de si petits montants ?

Le problème du chômage est lié à une baisse de l'activité économique, à un haut taux de productivité, à l'avidité des détenteurs de capitaux. Pas aux travailleurs eux-mêmes. Et si l'Etat a un rôle à jouer, il ne faut pas pour autant oublier la responsabilité première des entreprises en matière de création d'emplois. Enfin, si la productivité est telle qu'on n'a plus besoin de toute la force de travail disponible, il faut alors concrétiser une réduction collective et négociée du temps de travail.

Pourtant, la réponse au problème du chômage consiste uniquement à rogner sur les dépenses.

Dans les années '70, on avait déjà affaibli l'esprit de la Sécu, en introduisant le "taux cohabitant". Ainsi une personne qui cotisait en tant que travailleur-se et vivait en ménage ne percevait plus le revenu de remplacement entier, s'il/elle perdait son emploi. Ce sont surtout les femmes qui en sont victimes.

Une réelle justice sociale implique que l'on aille progressivement vers l'individualisation des droits. Puis on a "activé" les chômeurs, laissant croire qu'il n'y a pas pénurie d'emplois mais manque de volonté de leur part. Ceux qui sont sanctionnés par une exclusion du chômage doivent compter sur l'accueil des CPAS qui, débordés, reproduisent souvent les mêmes logiques d'activation, de sélection et d'exclusion.

Aujourd'hui, poussé par l'Union européenne, le gouvernement a décidé de réduire plus

fortement le montant des allocations de chômage dans le temps à partir du 1^{er} novembre prochain. Et cette mesure touche désormais tous le monde : chefs de ménage, isolés et cohabitants.

Mesure injuste, inadaptée aux problèmes réels, discriminante et indécente car ces montants ne permettent pas d'assurer les besoins.



GRANDEUR ET MISÈRE DE L'ALLOCATION DE CHÔMAGE

La Sécurité sociale a été inventée pour sortir les travailleurs de la misère. Pendant 30 ans, tout le monde acceptait qu'employeurs et travailleurs cotisent pour assurer un revenu de remplacement en cas de perte d'emploi (chômage, invalidité, retraite...). Il faut dire que l'emploi ne manquait pas.

Mais en 1974 survient la crise économique. Explosion du chômage ! De plus la productivité a connu une envolée formidable : à temps égal, on produit beaucoup plus aujourd'hui. Il faut donc moins de gens pour fabriquer les mêmes quantités. Donc moins d'emplois. Ajoutons à cela l'appétit grandissant des actionnaires qui exigent des taux de rentabilité très élevés et à court terme. Donc moins de répartition des richesses.

Là-dessus, arrive la crise financière de 2008 et le sauvetage des banques qui coûte cher aux Etats. Telles sont les causes des attaques contre la Sécu.

Brigitte, 48 ans, accidentée de la vie

«48 ans, divorcée. Jusqu'il y a trois ans, ça ne posait pas de problème. J'avais un bon job, assistante de direction, mes enfants quittaient peu à peu la maison, donc de moins en moins de frais de nourriture ! Par contre, je les aidais à s'installer. Enfin, les deux premiers. Parce que le troisième, c'est plutôt lui qui a dû me donner un coup de main.

On m'a découvert une maladie grave. Pas mortelle mais très handicapante. Très vite, plus possible de travailler... et mes revenus se sont effondrés. Il me reste 1.300 € par mois. Avec un loyer mensuel de 700 €... et des frais médicaux très lourds ! Malgré les remboursements de la mutuelle, je

sors 135 € de ma poche tous les mois. Et puis, il me reste un vieux crédit à la consommation de 150 € mensuels, pesant souvenir de l'époque où j'en avais les moyens. Il y a encore l'électricité et le gaz qui ont explosé ! J'en suis à 153 € par mois maintenant. Cher pour 70m², c'est vrai. Mais j'ai des problèmes d'humidité.

Et je n'ose pas me plaindre au propriétaire parce que j'ai payé mon loyer en retard deux ou trois fois ces derniers temps.

Depuis, pour essayer de réduire ma facture énergétique, je dors avec trois couvertures. Dernièrement, j'ai même dû pousser la porte du CPAS. J'ai pleuré ce jour-là : adieu l'autonomie"



Maladie-invalidité :

Les soins de santé ne sont pas un luxe !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Malgré des efforts successifs pour augmenter l'accessibilité financière des soins de santé, la Belgique compte encore 14% de ménages* qui doivent reporter des dépenses de soins de santé, parce qu'elles sont trop lourdes pour leur budget. Il y a un lien de cause à effet entre l'inégalité d'accès aux soins et d'autres inégalités. Ainsi, les ménages en difficulté pour s'offrir les soins nécessaires sont ceux :

- Qui ont un faible diplôme (18%)
- Qui ont les plus maigres revenus (27%)
- Qui sont des ménages monoparentaux (30%)
- Qui habitent en zone urbaine (19%)

* Source: Institut scientifique de santé publique.

Avec les cotisations versées pour le financement de la Sécu, nous avons droit à des prestations de soins de santé. Nous sommes, pour la plupart, membres d'une mutuelle qui organise le remboursement de frais médicaux, de médicaments dont le coût complet serait sans cela impayable pour nos budgets.

Disons-le, la Belgique a construit un assez bon système qui rend ces soins accessibles à une bonne partie de la population. Pas à tous cependant, puisque **14% des ménages, aujourd'hui encore, doivent choisir entre payer leur loyer ou le dentiste**, par exemple. Cependant, ce système basé sur la

solidarité est lui aussi menacé. En effet la mutuelle offre à ses membres des services et que l'Union européenne aimerait bien livrer le plus de services possibles au marché.

Quelle différence cela ferait-il pour nous ? Prenons un exemple. Une "assurance hospitalisation" proposée par une mutuelle vous sera octroyée quel que soit votre statut, votre âge, votre situation de santé... Mais si vous prenez un contrat d'assurance hospitalisation auprès d'un assureur privé, il tiendra compte de votre âge, de votre état de santé et vous risquez de payer beaucoup plus cher... si vous pouvez payer. Il peut d'ailleurs décider aussi de ne pas vous assurer. Jusqu'à présent les mutuelles ont réussi à défendre leurs principes. Mais la concurrence est rude. Il est pourtant essentiel que les services qu'elles offrent soient préservés de la marchandisation.

La tendance générale est aussi à "l'activation" dans ce domaine : les personnes qui, suite à une longue maladie ou un accident, ne peuvent plus travailler bénéficient d'une allocation de remplacement. Elle n'a rien de miraculeuse, comme d'ailleurs aucun revenu de remplacement ! Mais de plus en plus, des pressions sont exercées pour les remettre sur le marché du travail au plus tôt, avec tous les risques de fragilisation physique, mentale, morale, que cela induit. Réduction des dépenses oblige ! Bref, si vous êtes couvreur, ne tombez jamais du toit ! Si vous conduisez, n'ayez pas d'accident grave ! Qui peut garantir cela ? Le divin marché ?



L'OMNIO, KÉSAKO ?

De quoi s'agit-il ?

Le statut Omnio ("pour tous" en latin) est un statut accordé aux ménages en fonction de leurs revenus. Il élargit ainsi la couverture accordée par le statut "BIM" à d'autres catégories de la population.

Quel intérêt ?

OMNIO permet un remboursement plus important des soins de santé (consultation, hospitalisation, etc.). De plus, la mutuelle assure le paiement direct des soins de santé au prestataire de soins. C'est ce qu'on appelle le droit au tiers payant. Il est mentionné sur la carte SIS ou sur une attestation délivrée par la mutuelle.

Le statut OMNIO ouvre aussi le droit à une

série d'avantages, par exemple des réductions sur les tarifs de transports publics.

Pour qui ?

Vous avez droit au statut OMNIO si votre revenu brut imposable ne dépasse pas un plafond, fixé pour 2012 à :

- 15.606,71 € pour une personne seule ;
- 15.606,71 € + 2.889,22 € par personne supplémentaire, si vous êtes en ménage ;

Comment l'obtenir ?

Le statut peut être demandé en complétant un formulaire appelé "déclaration sur l'honneur" auprès de la mutuelle et en y joignant les preuves des revenus (copie de l'avertissement extrait de rôle).

Maria, 60 ans, tire le diable par la queue



"Cinq ans, au minimum, que je l'attends. Et dans deux semaines, j'y serai enfin ! La retraite. Le bon temps, profiter de mon jardin, y installer un petit potager, reprendre le vélo... Et donner un coup de jeune à ma maison. Et puis, profiter de mes petits-enfants, les accueillir pour aider ma fille... mais surtout parce que j'adore ça ! C'est comme ça que je l'imaginai, cette retraite. Mais pour tout ça, il faut de l'argent ! Un minimum en tout cas.

Or, la semaine passée, j'ai calculé ma pension. C'est bête mais je n'y avais jamais pensé avant. Et je n'ai jamais pris d'assurance-pension. Les assurances, j'ai pas confiance : on ne sait pas ce qu'ils font



avec l'argent. La preuve en 2008 avec la crise, d'ailleurs ! Enfin bref : ma pension sera de 1.150€. Autrement dit, malgré 40 années complètes d'un travail fatiguant dans une usine d'ameublement, je vais me retrouver à peine au-dessus du seuil de pauvreté ! Mais bon, il y a pire : ceux qui viendront après moi ne gagneront pas plus et ne pourront plus s'arrêter à 60 ans... Et puis, j'ai une maison. Tant que je sais l'entretenir, en tout cas. Et après ?

En réfléchissant, je n'aurai même pas les moyens de payer une maison de repos le jour venu. Heureusement que ma mère m'a appris à tricoter... peut-être que je pourrai faire des couvertures pour payer le home ? Sérieusement, je n'aurai pas le choix. Je devrai me reposer sur ma fille ! Bonjour l'autonomie".



Pensions : Pour un premier pilier solide !

LES 3 PILIERS DE PENSION EN BREF :

- Le 1^{er} pilier est assuré par les cotisations sociales versées par les travailleurs d'aujourd'hui pour les pensionnés d'aujourd'hui. C'est le système "de répartition" ;
- Le 2^e pilier est l'assurance-groupe (ou pension complémentaire) dont peut bénéficier un travailleur si son entreprise l'a prévu ;
- Le 3^e pilier est celui de la pension "extra-légale", que chacun peut se constituer pour lui-même via une épargne auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance. Les 2^e et 3^e piliers sont des systèmes de pensions "par capitalisation".

Notre espérance de vie est plus longue qu'auparavant. Chouette !... A condition de pouvoir en profiter. Imaginez que vous partez à la retraite alors que vous êtes encore en bonne santé, actif-ve dans l'âme, muni-e d'un revenu suffisant pour assurer vos besoins et vous offrir un peu de bon temps... alors là, c'est vraiment une bonne nouvelle.

Mais ce rêve somme toute raisonnable n'est pas à la portée de tous et toutes. Financièrement, les pensions du 1^{er} pilier (que l'on perçoit du fait de sa contribution à la Sécu) sont faibles. Pourquoi ? Parce que durant des années, les pensions n'ont pas suivi l'évolution des salaires et que par la suite, les adaptations au bien-être n'ont été

que partielles. De plus, ce montant moyen cache d'énormes inégalités : entre hommes et femmes, entre secteurs d'activités, entre régimes, entre niveaux hiérarchiques...

Alors impayables, les pensions ?

Eh bien non !

Un exemple : si l'on avait augmenté d'un seul coup toutes les pensions de 2% comme cela avait été demandé en 2007, il aurait fallu payer un peu plus de 400 millions €. En soi, ce n'est pas rien. Mais à cette époque, on a préféré accorder, à la demande des libéraux, des réductions d'impôts, qui ont surtout profité aux plus riches. Cette mesure plus l'évasion fiscale correspondent à un montant de 30 milliards € ! Question de choix politique donc.

Quant aux pensions que l'on constitue par une assurance-épargne privée, elles ont été

longtemps portées aux nues. Mais en réalité, seuls 20% des pensionnés en ont une, et ce sont parmi les plus aisés. Et, depuis la crise de 2008, elles ont perdu leur crédit car beaucoup n'en verront jamais la couleur.

Une retraite de qualité, cela passe par un revenu suffisant et aussi par un bon état de santé. Là aussi, il existe de fortes inégalités. Dans de nombreux secteurs d'activités, on arrive à 65 ans épuisés et mal en point. C'est bien pour cela que l'on avait compensé par des prépensions permettant de quitter plus tôt un travail esquinant (car on vit moins vieux dans certains métiers !).

Aussi est-il déplorable que les mesures prises par le gouvernement en 2011 portent sur l'allongement de la carrière et la limitation des prépensions plutôt que sur un renforcement des pensions du 1^{er} pilier,



seules à mêmes de garantir une pension convenable.

Concrètement, depuis le 1^{er} janvier 2012, il n'est plus possible de partir à la retraite anticipée si l'on n'a pas atteint 60 ans (et même 62 ans dès 2016) ET 40 années de carrière.



LES PENSIONS EN QUELQUES CHIFFRES :

- La pension de retraite mensuelle au taux "isolé" pour les salariés du secteur privé s'élevait, au 1/01/2011 à :
 - 1.100 € pour un homme ;
 - 745 € pour une femme.
- Un pensionné sur quatre vit avec une pension de moins de 1.000€ par mois.
- Parmi les 20% de bénéficiaires des pensions les plus élevées, 72% ont une pension complémentaire...
- ... tandis que chez les 20% qui ont les pensions les plus basses, seuls 2% ont une pension complémentaire.
- La GRAPA (aide pour assurer un revenu minimum pour les personnes âgées) s'élève en 2012 à 648,26 € pour un cohabitant et à 972,39 € pour un isolé.

La sécurité sociale
est la meilleure couverture.
Elle doit être préservée et renforcée.

1

Nous demandons l'instauration d'une
cotisation sociale généralisée (CSG)
pour faire contribuer l'ensemble des
revenus (financiers, immobiliers et
pas seulement ceux du travail) au
financement de la Sécurité sociale et
au relèvement nécessaire des minima
sociaux.

Nos 9 reven dica tions

Emploi des jeunes

L'insertion des jeunes passe par de véritables emplois et doit favoriser l'autonomie.

2

Nous demandons que soit retirée la mesure prévoyant la suppression de l'allocation d'insertion au bout de 3 ans.

3

Nous demandons également une adaptation du PFI pour qu'il vise réellement l'insertion professionnelle des jeunes demandeurs d'emploi peu qualifiés et ne serve pas seulement l'intérêt des entreprises.

Allocations de chômage

Les personnes sans emploi ne doivent pas devenir les victimes de la crise.

4

Nous demandons que soit retirée la mesure de dégressivité accrue des allocations de chômage.

5

Nous demandons que soit mis fin au processus d'exclusion des chômeurs qui ne conduit qu'à opérer un transfert de la sécurité sociale vers les CPAS.

Soins de santé

Les soins de santé doivent être accessibles à toute la population, dans l'esprit de solidarité qui a guidé la création des mutuelles.

6

Nous demandons que le principe de solidarité qui anime les mutualités en Belgique soit préservé et étendu aux autres Etats-membres de l'Union européenne. Celle-ci doit laisser aux Etats un rôle prépondérant afin qu'ils puissent "tirer la couverture sociale vers le haut".

7

Nous demandons également au gouvernement belge de s'engager vers la mise en œuvre de l'automaticité du statut OMNIO, afin que les ayants droit puissent réellement bénéficier des avantages liés à ce statut.



Pensions

Tout travailleur a droit à une retraite de qualité.

8

Nous demandons que le premier pilier de pension soit renforcé et que l'on mette fin aux exonérations fiscales pour les pensions privées.

9

Nous demandons que les montants des pensions les plus basses soient relevés de façon à pouvoir garantir la satisfaction des besoins ainsi qu'une participation pleine et entière des pensionnés à la vie en société.



Pour en savoir plus :

- Un **dossier** de la revue Contrastes (septembre-octobre 2012, 24 pages)
- Un **outil pédagogique** d'animation
- Des **cartes postales**
- ...ainsi que des **débats** et des **animations** dans différents endroits de Wallonie et de Bruxelles

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site www.equipespopulaires.be dans la rubrique "Campagne" ou sont disponibles sur demande.

Si vous souhaitez participer à un débat ou une action sur le thème de cette campagne, n'hésitez pas à nous contacter.



Equipes Populaires

Rue de Gembloux, 48

5002 Saint-Servais

Tel. : 081/73.40.86

secretariat@equipespopulaires.be

www.equipespopulaires.be



Ed. resp. : Ch. Steinbach, 48, rue de Gembloux,
5002 Saint-Servais.

Achevé d'imprimer en octobre 2012

Avec le soutien de la
Mutualité chrétienne
et de la fédération
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES